LE PROCÈS HENRIOT A VANNES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Callou, agent d'assurances à Paris, dépose ensuite.

La défense tient à prouver qu'il n'y eut pas préméditation dans l'acte meurtrier d'Henriot, qu'il se renseignait sur une assurance-vie, mais sur sa vie à lui, que la mort soit provoquée par accident ou suicide, tandis que les avocats de la partie civile s'attachent à démontrer que l'assassin a prémédité son crime, qu'il voulait assurer sa femme. Les avocats ne parviennent pas à se mettre d'accord

Le sous-directeur de la Compagnie d'Assurance Parisienne, qui reçut les deux polices faites par Michel Henriot : l'une, du meurtrier pour sa femme ; l'autre, de Georgette Deglave pour Henriot, M. Froszinsky, est entendu. C'est lui qui reçut, le lendemain du crime, le télégramme signé : Henriot, procureur à Lorient.

Dans ce télégramme, le procureur donnait la version du drame que lui avait fournie son fils et terminait en indiquant le numéro de la police d'assurance de Michel Henriot.

Bizarre coïncidence

M. Froszinsky ajoute un renseignement qu'il n'eût pas à fournir à l'instruction.

Se trouvant à Loch-en-Guidel, il rencontra un journaliste à Rennes, qui lui remit un fragment de journal ramassé dans la maison crime. Ce morceau de journal contenait l'histoire d'un avocat Bonnet, qui avait assuré sur la vie une femme, nommée Catherine Denuzière, pour en toucher la prime.

Le témoin s'est rappelé à ce moment-là avec quelle insistance Henriot lui avait parlé des risques d'assassinat qu existaient à Loch-en-Guidel.

M. Proszinsky fait remarquer ensuite que le procureur Henriot, en envoyant un télégramme après la mort de sa belle-fille se conformait au texte de la police d'assurance qui exige que la compagnie soit avertie de la mort de l'assuré dans les vingt-quatre heures.

Me Beineix revient sur le morceau de journal trouvé à Loch-en-Guidel par un journaliste et qui fut montré au témoin. Il demande à celui-ci pourquoi il n'a pas parlé de ce fait au juge d'instruction.

Le public manifeste

A ce moment, une clameur s'élève du fond de la salle. L'avocat, s'adressant au Président, proteste contre ces manifestations; le silence s'établit pour peu de temps, car l'incident se poursuit entre le témoin et la défense.

Le Président fait arrêter un manifestant et menace de faire sortir tout le monde.

Un avocat de la partie civile se lève pour assurer que les témoins ne seront molestés par personne en la salle applaudit.

Le journaliste de Rennes vient raconter comment il trouva, dans la cuisine, à Loch-en-Guidel, un fragment de journal. Mais Me Beinei fait remarquer que le fort fut occupé un peu avant la découverte du morceau de journal par des ouvriers qui construisaient une villa et que le papier leur appartenait peut-être.

Témoins à décharge

Après une suspension d'audience, on entend d'anciens professeurs de Michel Henriot qui déclarent que l'accusé fut un bon élève. Le général Joalland, vieil ami de la famille Henriot, déclare qu'il est regrettable que sa mère n'ait pas fait du jeune Henriot un homme.

Viennent ensuite des gradés du 1er Groupe d'Artillerie de Fontainebleau qui ont assisté aux crises d'épilepsie d'Henriot quand celui-ci était soldat

L'accusé pleure

La petite bonne qui faisait le ménage à Loch-en-Guidel n'apporte rien de nouveau. La vieille bonne du Procureur Henriot à Lorient, qui soigna le jeune Michel, s'évanouit en arrivant à la barre. Elle dit combien elle a aimé cet enfant, et, pour la deuxième fois depuis l'ouverture des débats, l'accusé pleure.

L'audition de la sœur et de la mère de la victime

La sœur de la victime, Marie-Thérèse Deglave, ne paraît pas très bien se souvenir. Elle parle d'une voix fluette et le président ne parvient à lui arracher que quelques phrases entières.

Heureusement, la mère de la victime est moins timide. Elle fait une déposition calme, pondérée, absolument dépourvue d'émotion, affirmant que le jeune Michel, qui voulait épouser sa fille, lui avait paru sympathique, instruit, causeur. Elle a été surprise par les lettres de Georgette à sa sœur.

La partie civile voudrait que le père Deglave vienne à la barre. Mais M. Deglave déclare ne pas savoir et n'avoir pas même lu les lettres de Georgette à sa famille.

Le procureur Henriot a tout ignoré

A la reprise de l'audience un homme de 65 ans, aux cheveux blancs, au visage volontaire, s'est approché de la barre des témoins. C'est le procureur Henriot, père de l'accusé.

Tout de suite, le procureur commence d'une voix haletante : « Bien que je sois dans un état de santé qu'aucun médecin n'aurait hésité à reconnaître, j'ai tenu à accomplir mon devoir jusqu'au bout. Dans cet affreux malheur, j'ai tout ignoré. Si j'avais su quelque chose, j'aurais pu agir. Mon fils n'a rien osé me confier. Ma belle-fille ne m'a jamais rien dit. La famille Deglave, qui avait reçu les lettres de ma belle-fille, ne m'a rien dit. Après l'enterrement de ma belle-fille, même silence. Me voici à la barre où le ministère public a cru devoir me faire citer. Je suis prêt à répondre à toutes les questions. »

Sur une question du président relative aux crises du jeune Michel, le procureur répond encore qu'il savait peu de choses et qu'on faisait autour de lui la conspiration du silence. Les malheurs de son fils au lycée, on les lui cachait. Il n'a jamais su que Michel battait sa femme. Il a tout ignoré.

Le procureur baisse un instant la tête. Pendant toute cette déposition l'accusé a mis sa main devant son visage et ne regarde pas une seule fois son père. La minute est particulièrement impressionnante.

Le président demandant au témoin pourquoi il ne parle pas de l'assurance-vie, le procureur répond qu'il l'a appris au soir de la mort de sa belle-fille et que c'est son fils qui lui a annoncé. Il ne lui a rien dit.

Soudain le procureur ému, se tourne vers les jurés et d'une voix coupée de sanglots, déclare qu'ils ont devant eux un malade qui mérite d'être interné.

LE RAPT DE CHAUMONT

GABRIEL SOCLAY AFFIRME TOUJOURS SON INNOCENCE

Il ne sera jugé qu'au mois de décembre

Chaumont, 29 — La Chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Dijon statuera, le 5 juillet, sur le maintien en détention de Gabriel Socley, qui va, à cet effet, être transféré à Dijon.

M. Normand, juge d'instruction, a conclu à la prolongation de la détention et son rapport a été transmis à la cour, en même temps que le dossier.

Au cours d'une conférence tenue à Chaumont entre MM. Gaugier, premier président de la Cour d'appel ; Courregelonge, procureur général ; Laroze, procureur de la République; Normand, juge d'instruction, et Limouzineau, substitut, les magistrats ont reconnu l'impossibilité de faire comparaître Socley, à la session des assises de septembre. L'inculpé ne sera jugé qu'en décembre.

Socley, à la suite d'une tentative d'évasion, avait été l'objet d'une demande de punition de 90 jours de cellule.

L'administration pénitentiaire a limité cette peine à 60 jours. Socley s'y est résigné et reste calme.

Hier, Me Gérard était venu le voir et avait amené de Dijon avec lui en automobile les parents et la sœur de l'inculpé, mais le surveillant-chef, appliquant le règlement a refusé l'accès de la prison à la famille du détenu.

Seuls les deux défenseurs, Mes Gaston Gérard et André Mialon ont eu un entretien d'une heure avec leur client.

A la sortie, Me Gaston Gérard a déclaré que Socley n'était nullement déprimé : « Nous avons eu avec lui une conversation très importante qui a porté sur les derniers éléments recueillis par le juge d'instruction.

Notre client affirme plus que jamais son innocence. Depuis plus de deux mois que Nicole Marescot a disparu, l'accusation n'a pas marqué un avantage sérieux, la preuve de la culpabilité de Socley n'est pas faite et on ne saurait condamner sur de simples présomptions ».

VOUS POUVEZ GAGNER

la santé si vous vous débarrassez des vers intestinaux par le Vermifuge-Poudre-Fernand qui agit en une seule journée. La boîte : 4 frs, toutes Pharmacies et à Lille, Phie Soyer ; à Tourcing, Phie Masclef ; à Avion, Phie Guilbert ; à Blanc-Misseron, Phie Delcambre ; à Carvin, Phie Dacheville ; à Denain, Phie Duroeulx ; à Grenay, Phie Saudemont ; à La Gorgue, Phie Haquette ; à Lannoy, Phie Benoît ; à Valenciennes, Phie Calengro ; à Wallincourt, Phie Marquiet ; à Raismes, Phie Nihous. 346

LES A. C. ONT EXPOSÉ LEURS DOLÉANCES A M. PIERRE LAVAL

La Confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre communique la note suivante :

« A la suite des nombreuses entrevues qu'il a eues avec M. Maupoil, ministre des Pensions, le Bureau de la Confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre a été reçu par M. Laval, président du Conseil.

» Le Bureau confédéral a fait observer au président combien les mesures préparées par le ministre des Pensions seraient douloureusement ressenties par les anciens combattants, non parce qu'elles tendent à supprimer les abus en matière de pensions — ce que les anciens combattants ont eux-mêmes réclamé depuis longtemps — mais parce qu'elles semblent répondre à certaines campagnes de presse qui ont pu laisser croire qu'un « grand nombre » de pensions avaient été abusivement accordées.

» Une extension de la loi du 31 mai 1933 en matière de révision de pensions devra, en tout cas, et c'est ce qu'a indiqué le bureau confédéral, avoir pour corollaire, d'une part, la recherche et la suppression des abus dans tous les autres domaines et, d'autre part, la possibilité pour les véritables anciens combattants frappés de forclusion d'obtenir la reconnaissance de leur droit à pension ».

DEUX ÉLECTROCUTIONS A NEW-YORK

Celle d'une femme coupable d'un crime particulièrement odieux et celle d'un gangster fameux

New-York, 29. — La tenancière d'une auberge de la banlieue de New-York, Mrs Eva Coo, condamnée récemment à la peine capitale pour un meurtre particulièrement odieux, a été exécutée la nuit dernière dans la prison new-yorkaise de Sing-Sing. C'est la troisième femme qui, dans l'Etat de New-York, paie sa dette sur la chaise électrique

Devant la Cour d'Assises, l'accusée avait dû confesser que, dans le but de toucher une prime d'assurance, elle avait provoqué la mort d'un de ses employés, à demi-infirme, en faisant passer sur son corps une auto à toute vitesse.

Depuis sa condamnation, Mrs Coo, qui est âgée de quarante-cinq ans, n'avait cessé d'espérer en la clémence de la justice et s'attendait à une commutation de peine. Lorsqu'elle eut vraiment qu'elle subirait son sort, elle eut plusieurs crises nerveuses. Puis, brusquement, à la dernière minute, elle se ressaisit et se rendit à la chambre d'exécution sans manifester la moindre émotion.

Au moment où elle venait de franchir le seuil, elle aperçut un condamné qui, comme elle, allait payer sa dette suprême. Ce condamné n'était autre que le gangster fameux Leonard Scarnici. Il se tenait dans un coin, la tête basse et le visage livide. La mégère, qui allait mourir, l'interpella :

— Redresse-toi, lui-dit-elle, et sois un homme !

Puis, après lui avoir dit adieu, elle se dirigea vers la chaise électrique et s'y installa.

Scarnici jeta sur elle un regard passif sans rien lui répondre.

Quelques minutes après la condamnée, qui s'était penchée sur la matrone de la prison pour lui adresser un « Adieu, ma chérie », reçut en plein corps la décharge électrique et passa de vie à trépas.

Un peu plus tard, Scarnici qui, lui, aussi, avait retrouvé le courage, prit une cigarette, l'alluma, échangea quelques paroles avec ses gardiens et s'en fut à son tour sur la chaise électrique pour recevoir, impassible, le suprême châtiment.

La Punaise immonde

ne se montre pas le jour. Elle se cache en de profonds repaires. Un badigeonnage au *Rozol*, poison chimique foudroyant, est le seul moyen sûr et certain de les détruire à tout jamais, ainsi que leurs œufs. 6 fr. 95 le flacon. Toutes Pharmacies, Drogueries et Marchands de couleurs, etc 9317

LE SUFFRAGE DES FEMMES

L'Union Française pour le suffrage des femmes communique :

« On nous prie de donner quelques précisions sur la décision prise par la Commission du suffrage universel au Palais-Bourbon au sujet du vote féminin.

» La Chambre des députés ayant adopté, le 1er mars, une motion de M. BRACKE concernant l'électorat et l'éligibilité des femmes, le rapporteur qui sera nommé à la rentrée par la Commission pour remplacer M. Cathala actuellement ministre, n'aura à rapporter que sur les amendements et dispositions additives retenus par la Commission : vote familial, vote par procuration, vote des marins, etc.

LE MARIAGE DU « PÈRE LA CERISE »

Hier matin, vers 11 heures, entièrement rasé, ayant même fait disparaître son bouc légendaire, le « Père La Cerise », accompagné de sa fiancée et d'un petit cortège nuptial, gravissait les escaliers de la mairie parisienne du onzième arrondissement.

C'est ainsi qu'à la veille du Grand Prix, ce personnage, autrefois célèbre sur les champs de courses, M. Biligot, pour ne plus l'appeler par son surnom, épousa à l'âge de 70 ans Mlle Hérault.

Et le « Père La Cerise », le dénicheur de toquards invraisemblables à côtes astronomiques, jura à l'issue de la cérémonie de gagner la campagne sans plus jamais jouer un cheval.

PERNOD FILS
PARIS-PONTARLIER

DANS LA SURETÉ NATIONALE

C'est avec plaisir que nous apprenons le succès de M. Albert Gillet, inspecteur de police spéciale, officier de police judiciaire, qui vient d'être reçu à Paris, avec une note élogieuse, au concours des commissaires de police.

M. Gillet, originaire de Bretagne, est inspecteur au commissariat spécial de la Préfecture du Nord depuis sept ans. Très affable, il a su s'attirer de nombreuses et méritées sympathies. Ses amis se réjouiront de son succès.

— Au même concours, M. Coulmont Alphonse, inspecteur de police spéciale détaché à **Baisieux**, a été également reçu commissaire de police, avec une note très flatteuse.

Ce fonctionnaire, qui occupe un poste très délicat à la frontière, a toujours su remplir ses fonctions difficiles avec beaucoup de tact. Tout dernièrement encore, il a eu à s'occuper à la frontière allemande du rapatriement des sujets sarrois.

L'AGITATION A BARCELONE

L'état de siège a été proclamé

Madrid, 29. — La « Gaceta de Madrid » publie un décret de la présidence du Conseil, établissant l'état de siège à Barcelone et dans la province de Barcelone.

De nombreux incidents, dont beaucoup sanglants, se sont produits ces temps derniers dans la capitale catalane où, comme dans tous les grands forts, vivent beaucoup d'indésirables. Le gouvernement a décidé d'en finir avec cet état de choses.

Par le décret rendu aujourd'hui, l'autorité à Barcelone et dans sa province passe aux mains des militaires; les libertés constitutionnelles sont suspendues et les délits sont jugés dans les vingt-quatre heures, selon le code militaire.

L'ANTÉSITE

calme la soif et laisse à la bouche une sensation de fraîcheur exquise.

Le flacon pour 30 litres 4 fr. Pharmaciens, Epiciers, Herb. 9011

DISCUSSION TRAGIQUE ENTRE ITALIENS A MARSEILLE

Marseille, 29. — Cette nuit, au quartier du Lapin Blanc, une discussion s'est élevée entre deux familles d'Italiens. L'un de ces derniers a tiré deux coups de revolver sur son voisin, Auguste Ferrando, âgé de 46 ans, qu'un projectile a atteint au cou.

Pendant que l'on transportait le blessé à la Conception, le meurtrier, Gaetan Carpone, s'est constitué prisonnier. Il a été écroué.

AU CONSERVATOIRE DE LILLE

LES CONCOURS DE DICTION ET DE DÉCLAMATION

Les concours de diction du Conservatoire de Lille (classe Cottinet), ont eu lieu vendredi au Grand Théâtre de Lille. Le jury était composé de MM. Gaujac, directeur du Conservatoire, qui présidait, entouré de MM. Pierre Bertin, pensionnaire de la Comédie-Française ; Paul Frady, directeur des Théâtres municipaux ; Waringhien, agrégé des Lettres ; docteur Bédard, Pierre Valdellièvre, Anicot, Wuillaume et Favières, adjoint aux Beaux-Arts...

Bon concours dans l'ensemble, bien que les interprétations des œuvres classiques inscrites au palmarès aient laissé en général quelque peu à désirer. C'est ce qui explique que deux premiers prix seulement aient été décernés.

Voici les résultats du concours :

1er prix Miles Van Maelsack et Marie Bonte.

2e prix à l'unanimité, Mlle Hantson.

2e prix, M. Georges Trassaert et Mlle Jude.

1er accessit à l'unanimité : M. Dubrunquier.

1er accessit, Miles Josien et Marousé.

2e accessit, Gabrielle Delannoy ; MM. Eggeron et Lemaire ; Mlle Sabine Courtot.

Notons que ces concours ont bénéficié d'une présentation exceptionnelle de mise en scène qui mettait grandement en valeur le jeu des acteurs novices, et il convient de féliciter les réalisateurs.

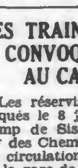

COMBINÉS BARRAL

Pour la conservation parfaite des ŒUFS

5 COMBINÉS BARRAL

Pour 500 ŒUFS : 11 fr.

Notice gratis sur demande

Mr RIVIER

Villa d'Alésia, Paris (14e)

Marque déposée

9300

LES TRAINS DES RÉSERVISTES CONVOQUÉS LE 8 JUILLET AU CAMP DE SISSONNE

Les réservistes de la 1re Région convoqués le 8 juillet 1935, directement au camp de Sissonne, sont avisés que la Cie des Chemins de Fer du Nord mettra en circulation ce jour-là, à destination de la gare de Saint-Erme (Camp de Sissonne) deux trains spéciaux qui leur seront réservés et dont les horaires seront les suivants :

1er train. — Départ de Dunkerque à 8 h. 50 ; Hazebrouck, 9 h. 36 ; Berguette, 10 h. ; Lillers, 10 h. 10 ; Béthune, 10 h. 26 ; Lens, 10 h. 48 ; Billy-Montigny, 10 h. 56 ; Hénin-Liétard, 11 h. 03 ; Dourges, 11 h. 30 ; Laon, 14 h. ; Saint-Erme, 15 heures.

2e train. — Départ de Lille à 12 h. 08 ; Seclin, 12 h. 22 ; Libercourt, 12 h. 33 ; Douai, 13 h. ; Cambrai, 13 h. 38 ; Caudry, 13 h. 58 ; Busigny, 14 h. 12 ; Laon, 15 h. 38 ; Saint-Erme, 16 h. 38.

Les réservistes résidant dans les régoins de Calais, Dunkerque, Boulogne, Hazebrouck, Saint-Omer, Béthune, Lens sont invités à utiliser le premier train.

Les réservistes résidant dans les régions d'Armentières, Roubaix, Tourcoing, Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes, Le Quesnoy, Aulnoye, Avesnes sont invités à utiliser le deuxième train.

Les réservistes résidant dans la région d'Etaples-Montreuil pourront soit prendre le premier train à l'une des gares d'arrêt de ce train, soit gagner Saint-Erme directement par Amiens et Laon.

Les réservistes résidant dans les localités situées en dehors des itinéraires donnés ci-dessus pourront facilement rejoindre les gares d'arrêt indiquées, par les trains du service régulier. Tous renseignements leurs seront donnés à ce sujet dans les gares avoisinant leur résidence.

GRANDS RÉSEAUX DE CHEMINS DE FER FRANÇAIS

AVIS

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, les billets d'aller et retour ordinaires délivrés à partir du mardi 9 juillet 1935 seront exceptionnellement valables, quelle que soit la distance, jusqu'au lundi 22 juillet 1935.

Une nouvelle affaire d'enfant martyr

Provins, 29. — La gendarmerie vient d'ouvrir une enquête au sujet des mauvais traitements dont est l'objet depuis quelque temps le petit Adolphe Blaca, âgé de dix ans, de la part de son père, Joseph Blaca, ouvrier agricole polonais à Chenoise.

L'enfant, qui porte de nombreuses traces de coups sur tout le corps, était, en outre, souvent privé de nourriture.

LES ASSISES DE L'ARTISANAT FRANÇAIS A TOULOUSE LES 19, 20 ET 21 JUILLET

Des centaines de délégués de toutes les régions françaises vont se réunir à Toulouse les 19, 20 et 21 juillet prochain pour arrêter un plan de redressement corporatif de l'Artisanat Français, au cours d'un grand Congrès National organisé par le Comité d'Entente et l'Action Artisanales, avec le concours de la Chambre Syndical des Maîtres Artisans de Toulouse et de la région.

Le C.E.A.A. vient de lancer un appel aux artisans français qui renferme tous les renseignements relatifs au Congrès de Toulouse. Cette brochure peut être demandée au secrétariat général du C.E.A.A. à Strasbourg, 34-36, avenue des Vosges, au siège social, 115, boulevard Sébastopol à Paris, ou au commissariat général du Congrès Artisanal à Toulouse, 19, rue Saint-Etienne.

Tous les groupements d'artisans sont cordialement invités à prendre part au Congrès de Toulouse en annonçant leurs délégués au Commissariat Général du Congrès avant le 1er juillet 1935.

Les congressistes bénéficieront d'une réduction importante sur tous les réseaux français pour se rendre à Toulouse.

Une grande manifestation publique aura lieu le samedi 20 juillet à l'Hôtel de la Chambre de Commerce de Toulouse, sous la présidence de M. le Ministre du Travail.

LE PRIX « JEUNESSE »

Le prix « Jeunesse » (5.000 francs), destiné à couronner un manuscrit s'adressant à des enfants, vient d'être décerné pour 1935 à Marie Colmont, pour son ouvrage « Rossignol des Neiges ».

Ce roman, plein de poésie, où s'allient de façon charmante le réel et le merveilleux, enchantera les enfants. C'est une belle œuvre littéraire, la première de l'auteur.

Le deuxième prix est partagé entre « Jean des Villes chez Jean des Champs » de A. Martignon et « L'Escabeau volant », de C. Santelli.

Nous rappelons que le jury du prix est composé de : Mmes Coirault, Lerichs, S. Ratel, M. Tinayre, MM. Châtelet, Duhamel, Paul Fort, P. Gautier, A. Got, Ab der Halden, P. Hazard, A. Mironneau, Ch. Vildrac et M. Bourrelier.

UN PLACEMENT SERIEUX

Avant de confier votre avoir, renseignez-vous de l'usage qui en sera fait ensuite, et n'hésitez pas à rendre visite, ou **demandez notice gratuite au Crédit d'Escompte du Nord**, 123 bis, rue Nationale, Lille, Tél : 19.86.

Cet important établissement reçoit des dépôts de fonds et accorde un intérêt de **6 à 10 %**.

Cet argent est ensuite prêté, entre 1.000 et 5.000 francs à des fonctionnaires momentanément gênés, offrant toutes garanties sur leur traitement.

Ce genre de prêt reconnu légal par la loi du 4 Août 1930 est très régulier et existe depuis avant guerre.

Ce placement est une sorte d'hypothèque sur le salaire et constitue **la meilleure garantie.** 506

L'OUVERTURE DES BUREAUX DE POSTE LE DIMANCHE

On nous communique avec prière d'insérer :

« M. le ministre des P.T.T. avait décidé récemment l'ouverture des bureaux de postes dans les villes de plus de 50.000 habitants. La raison qu'il avait fait valoir était l'intérêt des usagers.

» La mesure vient d'être rapportée. Victoire du bon sens et du sens social sur une réforme à rebours que rien ne justifiait.

» La Ligue Sociale d'Acheteurs de la Région du Nord exprime ses remerciements au public qui a compris la menace que courait le principe même du repos du dimanche et qui s'est abstenu de faire travailler les employés des postes ce jour-là. Elle remercie les municipalités de Lille, Roubaix, Tourcoing, Calais, qui ont émis des vœux en faveur de la fermeture des bureaux de poste le dimanche. Elle remercie M. le sénateur Edouard Roussel, qui s'est particulièrement intéressé à la question et qui intervenu opportunément.

» La Ligue Sociale d'Acheteurs, en intervenant pour demander le respect de la loi sur le repos du dimanche, n'a fait que réaliser son programme, qui est d'éclairer l'opinion publique sur la condition de ceux qui travaillent, sur les conséquences souvent déplorables des actes des acheteurs, sur leur pouvoir vis à vis des fournisseurs ou vis à vis des autorités publiques pour obtenir des réformes nouvelles ou le respect de celles qui ont été décrétées et sur les abus dont l'acheteur peut souffrir ».

» La Ligue Sociale d'Acheteurs continuera son action désintéressée en faveur du repos du dimanche et sur d'autres terrains encore. Elle compte sur l'active sympathie du public pour l'aider dans ses entreprises. — La Ligue Sociale d'Acheteurs de la Région du Nord ».

EPILEPSIE

ET TOUTES MALADIES NERVEUSES

GUÉRISON CERTAINE, SUPPRESSION IMMÉDIATE DES CRISES

TRAITEMENT SANS BROMURE

MÉTHODE ITALIENNE INCONNUE EN FRANCE

Écrire J. SOUVIGNET spécialiste

3, RUE GAMBETTA CASTELNAUDARY (AUDE) FRANCE

9019

9444

AGRICULTURE COMMERCE INDUSTRIE

La clôture du Congrès de la Chambre de Commerce Internationale

Une importante motion en faveur de la stabilisation des monnaies sur la base de l'or a été adoptée

La séance de clôture du Congrès de la Chambre de Commerce Internationale s'est ouverte hier matin à 10 h. 15, devant une assistance extrêmement nombreuse.

M. CLÉMENTEL, sénateur, président fondateur de la Chambre de Commerce Internationale, a prononcé un discours dans lequel il s'est félicité de la haute tenue du Congrès.

Il a affirmé ensuite que plus que jamais, la communauté de vues des congressistes est de nature à permettre une action efficace et décisive contre la crise mondiale. Le commerce international peut être restauré et peut même connaître une prospérité supérieure à celle des plus belles années, si l'on abolit les entraves qui le paralysent, si l'on stabilise les monnaies, si l'on laisse circuler librement capitaux et marchandises.

Selon M. Clémentel, la possibilité de fournir des marchandises et des services en règlement d'obligations antérieurement contractées et quelles qu'en soient les origines, demeure la condition indispensable de toutes relations normales, financières aussi bien que commerciales, entre les pays.

En terminant, M. Clémentel a souligné que, seule, une action multilatérale sera susceptible de libérer d'une manière durable le commerce international des entraves qui le paralysent. Cette action est indispensable et possible si chacun des congressistes, de retour en son pays, veut assurer le succès de cette conception.

LA RÉSOLUTION VOTÉE

Voici le texte de la résolution sur le problème monétaire qui a été adoptée finalement par la séance de clôture du Congrès de la Chambre de Commerce Internationale :

« Les représentants britanniques, sur les instances conjuguées des délégués américains et australiens, se sont ralliés à cette version, à peine corrigée, de la motion primitivement déposée par la délégation des Etats-Unis :

« La Chambre de Commerce Internationale déclare que la stabilisation des taux des changes sur la base de l'or est indispensable à la restauration économique effective du monde. Par conséquent, la Chambre insiste vivement auprès des principaux gouvernement intéressés pour qu'ils entreprennent immédiatement les consultations nécessaires en vue de la conclusion et de la mise en vigueur d'un accord de stabilisation provisoire et cela, afin de permettre aux gouvernements de prendre, dans le délai le plus court possible, toutes les mesures propres à assurer l'adaptation de leurs politiques économiques et financières nationales aux besoins du fonctionnement sûr et durable d'un étalon-or international. »

Cette résolution est la plus importante des trente résolutions qui ont été adoptées hier matin par le Congrès.

MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

DE LILLE, DU SAMEDI 29 JUIN 1935

Avoine blanche et ou jaune 47 kilos, poids naturel Lille ou parité. Les 100 kilos nets comptant sans escompte.

Première et dernière cotes. — 3 d'août, 51 N. ; 3 de septembre 51 N.

Clôture. — 3 d'août, 51 ; 3 de septembre, 51.

Blé 76 kilos poids naturel, Lille ou parité. Les 100 kilos nets comptant sans escompte.

Première, dernière cotes et clôture. — Incotées.

Maïs jaune Plata, *magasin Dunkerque*, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte.

Première, dernière cotes et clôture. — Incotées.

Maïs jaune et ou roux Indochine, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte.

Première cote. — Juillet, 44 A. ; juillet-août, 45.50 V. ; 6 de juillet, 45 V. ; 4 derniers, 44.75 V.

Dernière cote. — Juillet, 44 A. ; juillet-août, 45.50 V. ; 5 de juillet, 45 V. ; 4 derniers, 44.75 V. juillet, 44.50 , 4 derniers, 44.25.

Clôture. — Juillet, 44.50 ; juillet-août, 45 ; 6 de juillet, 44.50 ; 4 derniers, 44.25.

Maïs jaune Maroc, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte.

Première, dernière cotes et clôture. — Incotées.

Orge Algérie-Tunisie, magasin Dunkerque. Les 100 kilos nets, comptant sans escompte.

Première et dernière cotes. — Juillet, 40 N. ; août-septembre, 39.50 N. ; 4 derniers, 40 N.

Clôture. — Juillet, 40 ; août-septembre, 39.50 , 4 derniers, 40.

Nitrate de Soude, 95%, magasin Dunkerque. Les 100 kilos bruts logés comptant sans escompte.

Première, dernière cotes et clôture. — Incotées.

Huile de Lin départ usine ou magasin. Les 100 kilos nets, fûts prêtés, comptant sans escompte, sans taxe à la production.

Première cote. — Juin, 180 A., 182.50 V. ; juillet, 180 A., 185 V. ; juillet-août, 181.25 A., 185 V. ; 4 derniers, 176.25 A., 183.75 V. ; 4 de novembre, 180 N.

Dernière cote. — Juin, 180 F. ; juillet, 180 A. ; juillet-août, 181.25 A. ; 4 derniers, 177.50 A. ; 4 de novembre, 177.50 A.

Clôture. — Juillet, 182.50 ; juillet-août, 182.50 ; 4 derniers, 180 ; 4 de novembre, 180.

Tourteaux de Lin départ usine ou magasin. En vrac, comptant sans escompte.

Première cote. — Juin, 50 F. ; juillet, 50 A., 51 V. ; juillet-août, 50 A., 51.50 V. ; 4 derniers, 53 A., 53.50 V. ; 4 de novembre, 56 A., 56.50 V.

Dernière cote. — Juin, 49.50 A., 51 V. ; juillet, 50 A., 51 V. ; juillet-août, 50 A., 51.50 V. ; 4 derniers, 53 A., 54 V. ; 4 de novembre, 56 A., 57 V.

MARCHÉ DES CAFÉS

LE HAVRE, 29. — **Cote Unique.** — Tendance calme. Ventes : 1.000 ; Juin, 108 ; juillet, 108.25 ; août, 109 ; septembre, 112.25 ; octobre, 112.25 ; novembre, 112.25 ; décembre, 114.75 ; janvier, 114.75 ; février, 114.75 ; mars, 115.25 ; avril, 116.50 ; mai, 115.50.

MARCHÉ DES COTONS

DU 29 JUIN 1935

LE HAVRE. — Juillet, 244 ; août, 244 ; septembre, 245 ; octobre, 245 ; novembre, 244.50 , décembre, 244 ; janvier, 244 ; février, 243.50 ; mars, 243.50 ; avril, 243 ; mai, 243 ; juin, 243. — **Hausse, 1 fr.**

LIVERPOOL. — **Hausse, 2 à 4 pence.**

(LIRE LA SUITE EN HUITIEME PAGE)

Pour l'hygiène des cheveux délicats tous les jours... LOTION XOUR 9433

HORAIRE des TRAINS de la Cie du Nord. Consultez le GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON

LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge

EN VENTE PARTOUT Lomme-Belges, Tramways de Lille

T. S. F.

RADIO P.T.T. NORD & LILLE (247 m. 3). — **Dimanche 30 Juin.** — A partir de 7 h. 30. Renseignements colombophiles. — A partir de 11 h.: La position des coureurs participant au Critérium Cycliste du « Réveil du Nord ». — 8 h. : Revue de la Presse Parisienne. — 9 h. 30 : La demi-heure espérantiste. — 10 h. : La Fille de Perth ; L'Amour et la vie d'une femme (Schumann) ; Peer Gynt ; Chanson triste (Henri Duparc) ; Le temps des lilas (Ernest Chausson) ; Dans la forêt (Balaze Arpad) ; Valse tzigane (Farkas Pali) ; L'Epave (Codini) ; Les Goélands (Boyer) ; Caravane (Heymann-Zimmer) ; Donne ta lèvre, tango chanté ; Floretta, chanson vécue ; Folie joyeuse, marche ; Le chemin de cœur, valse ; Toi c'est Moi (Moïse Simons) ; Si nos grands-parents revenaient (Chepler-Paul Weil) ; Tiger Rag, quick step. Canadian Capers, quick stp ; Le Roi du Billard à trous ; Poque as ; Polka italienne ; Lorely, valse ; Trois lys ; Ma Lisette, scottish ; Le Bûcheron 12 h. 15 : Concert direction de M. Maurice Soret, avec M. Corveiun, ténor : Chanson carnavalesque ; La plus belle, suite de valses, Auroria mia ; Summer days ; Rose-Marie ; Tango des roses ; L'amour de ma mie, Le temps des roses ; Chanson du Gave ; Scènes de ballet (Almayrac) ; Tina, fox ; Pastels chantants (Flament) ; Rêverie (Aug. Durand) ; Défilé des Gnomes (Dorcins) ; Sérénade (Moszkowski) ; **Maryland**, marche (Ludwig Siede). — 13 h. 30 : Au cours du concert, informations. — 16 h. 30 : Diffusion de l'arrivée du Critérium Cycliste du Réveil du Nord ». — 18 h. 30 : Radio Journal. — 19 h. 30 : Patrie. — 19 h. 45 : Home, fox-trott ; My heart is bluer than your eyes, chéri, valse ; You're blase, fox-trott ; Mona Lisa, quick fox-trott ; One more kiss, then « Goodnight », fox-trott ; Just friends, fox-trott ; For you, valse ; Rio de Janeiro, one step ; Open up dem pearly gats, fox-trott. — 20 h. 15 : Chronique sportive. — 20 h. 30 : Concert direction M. François Capoulade, avec Mme Nozeloff, soprano ; M. Victor Vanénoge, basse chantante : Légendes de la forêt viennoise (Joh Strauss), Bal costumé (A. Rubinstein) ; Jeux d'enfants (G. Bizet) ; Danse slave no 6 (Dvorak) ; En suivant la rive (Léoblanc) ; C'est bien vrai (Weil Berg) ; Flirtons un peu (Léoblanc), par Mme Nozeloff ; Songe d'une nuit d'été (Mendelssohn) ; Clair de lune (G. Fauré) ; Finlandia (J. Sibélius) ; M. Victor Vanénoge dans son répertoire ; Poème (Fibich) ; Sadko chant hindou (Rimsky-Korsakow) ; Sœur Monique (François Couperin) ; Les Noces de Figaro ; Sérénade-Berceuse, pour quintette à cordes et piano (Luciann-René) ; Isoline (André Messager) ; Roméo et Juliette (Gounod).

RADIO PARIS (1.648 m. 2). — 7 h. : Pot-pourri de vieilles chansons françaises. — 7 h. 15 : Presse. — 7 h. 45 : Culture physique. — 8 h. : Orphée aux Enfers. — 9 h. : Cours d'italien. — 11 h. : Poésies ; Chanson de l'adieu (Tosti). — 11 h. 15 : Concert d'orgue. — 11 h. 45 : Causerie religieuse. — 12 h. 5 : La Création (Haydn) ; Le Roi David (Honegger). — 12 h. 15 : Franz le Bohême (Zerro) ; Le Matin (Chaminade) ; Contes et fantaisies (Cavari) ; Est-ce bien vrai ? Antreas) ; L'œil crevé (Hervé) ; Vision (Guilliou) ; En Lozère (Brun) ; Cydalise (Pierné) ; (Ohillemont) ; Tarentelle (Auvray). — 14 h. : Bilboquet soigneur. — 14 h. 15 : Chansons de Yann Nibor. — 14 h. 45 : Musique et comédie. — 15 h. 20 : Reportage du Grand Prix de Longchamp. — 17 h. : Relais des fêtes de Fontvielle : divertissements traditionnels en Provence. — 18 h. : Musique variée. — 19 h. : Cirque : Bilboquet. — 19 h. 30 : Météo. — 19 h. 30 : Variétés Radio. — 20 h. : La Belle Jalouse ; Les voisins d'à côté d'chez nous (Minsmert) ; Chansons bohémiennes (Dvorak) ; Si vous le voulez ; O mademoiselle ; Je suis le passeur du printemps, Sérénade d'amour ; J'ai trouvé trois filles — 20 h. 45 : Théâtre : « Un mariage sous Louis XV », quatre actes d'Alexandre Dumas.

TOUR EIFFEL (206 m.). — 13 h. 30 : Orchestre : Gavotte (Martini) ; Tambourin (Rameau) ; Menuet (Lulli) ; Sérénade de l'amant jaloux (Grétry). — 14 h. 30 : Concert du Journal. — 15 h. : Fêtes de Fontvieille. — 15 h. 45 : Journal parlé. — 19 h. 45 : Récital de piano ; Lamentations sur le départ d'un frère bien-aimé (Bach) ; Les langueurs tendres (C.-P.-E. Bach) ; Un sospiro (Liszt) ; Sonnet de Petrarque (Liszt) ; Les plaintes amoureuses ou la jeune fille et le rossignol (Granados) — 20 h. 15 : Presse. — 20 h. 30 . Relais du Théâtre national de l'Opéra-Comique : « Lakmé ».

POSTE PARISIEN (312 m. 8). — 9 h. : Presse. — 9 h. 30 : A mules (Charpentier ; Dans une charrette qu'on est bien à vingt ans (Rain). — 10 h. : Les Huguenots ; Louise ; La vie de bohème. — 10 h. 20 : Disques. — 10 h. 35 : La Fille de Madame Angot ; Chant d'amour ; Sérénade de l'amant jaloux. — 11 h. 33 : Une nuit à Monte-Carlo ; L'âme des roses ; Le temps des cerises ; Marianne. — 11 h. 48 : Disques. — 12 h. 5 : Pour les enfants : Le Mariage des roses ; Si j'étais... ; Jean de la Lune. — 12 h. 15 : Disques. — 12 h. 50 : Concert. — 13 h. 30 : La veuve joyeuse ; Rayon d'amour ; Pardon Madame. — 13 h. 45 : Scènes comiques. — 14 h. : Disques. — 15 h. 45 : Reportage de Longchamp du Grand Prix de Paris. — 17 h. : Musique légère. — 19 h. 22 : Ronde du veau d'or, de Faust ; Le Postillon de Longjumeau ; Ronde et chœurs dansés ; Ronde des lutins (Bazzini). — 19 h. 40 : La légende des étoiles ; Isabella et Je voudrais un joli bateau. — 19 h. 50 . Havanaise (Saint-Saëns) ; Quatuor du Marchand de Venise. — 20 h. 15 : Soirée poétique : Courteline poète. — 21 h. 5 : Soirée de music-hall. — 22 h. 30 : Musique légère.

RADIO NORMANDIE (269 m. 5). — 7 h. : Disques. — 8 h. 15 : Musique légère. — 8 h. 45 : Musique religieuse. — 9 h. : Disques. — 10 h. 15 : Musique de danse. — 10 h. 30 : Orchestre. — 11 h. : Orchestre. — 11 h. 30 : Musique religieuse. — 12 h. : Concert ; La petite Chanteuse ; Le Père sauvé par l'enfant ; Mon vieux Pataud ; Derrière les volets ; Cocktail de chansons ; Odor di Femina ; La Ronde du garde-champêtre ; Le comique Jean Longlet. Causerie sur Saint-Valery-sur-Somme. « Le cœur a ses raisons », comédie en un acte de Robert de Flers et G.-A. de Caillavet. — 14 h. : Disques. — 14 h. 30 : Musique enregistrée. — 15 h. : Musique légère : Opéras. — 16 h. : Disques. — 16 h. 30 : Concert. — 15 h. 45 : Emission enfantine. — 17 h. : Disques. — Musique légère. — 17 h. 30 : Variétés. Orchestre. — 15 h. 30 : Chansons et mélodies populaires. — 19 h. : Concert : Marche arabe ; La Cocarde de Mimi Pinson. Dans les rues de Tonlon ; Entrée des Gladiateurs ; On ne m'a jamais dit des mots d'amour ; Aux bains de mer ; Le Rêve passe ; Le P'tit Quinquin ; Le Crucifix ; Le Tram ; A la Cantine ; Dire qu'on aime ça quand même ; Narcisse. — 20 h. 15 : Informations. — 20 h. 30 : Les Cloches de Corneville. — 21 h. 30 : Musique légère. — 22 h. : Disques. — 23 h. : Musique militaire. — 23 h. 15 : Disques et musique de danse.

RADIO STRASBOURG (349 m. 2). — 8 h. 45 : Disques. — 9 h. : Reportage du Circuit de Lorraine. — 9 h. 30 : Culte protestant. — 10 h. 30 : Concert. — 11 h. 30 : Audition catholique. — 12 h. : Disques. — 13 h. : Concert. — 14 h. : Thann : discours au banquet des sous-officiers de réserve. — 15 h. 30 : Circuit de Lorraine. — 17 h. : Depuis Thann : concert : Fanfare, trompettes. — 19 h. : Disques. — 19 h. 45 : Disques. — 20 h. 30 : Paris P.T.T.

RADIO TOULOUSE (328 m. 5). — 15 h. 15 . Orchestre de salon. — 18 h. 30 : Grisélidis ; Lohengrin ; Faust ; Boris Godounow. — 18 h. 45 : Soli divers. — 19 h. : Chansonnettes. — 19 h. 20 : Accordéon. — 19 h. 45 : Danse. — 20 h. : Trois de la marine. — 20 h. 15 : Orchestre viennois. — 20 h. 30 : Deux sous de fleurs ; Rose de France ; Un soir de réveillon ; L'auberge du Cheval Blanc. — 21 h. : Les noces de Jeannette. — 22 h. 45 : Extraits de films — 23 h. : Danse. — 23 h. 15 : Tangos chantés. — 23 h. 35 : Kadubek ; Victoria et son hussard ; Souvenir classique. — 23 h. 45 : Duettistes. — 0 h. 20 : Marches militaires.

RADIO LUXEMBOURG (1.304 m.). — 7 h. 45 : Concert ; La Belle Hélène ; Amour dédaigné ; La fête japonaise des cerisiers en fleurs. — 8 h. : La Grande-Duchesse Charlotte. — 9 h. 15 : Concerts variés anglais. — 11 h. : Chansons anglaises anciennes et modernes. — 11 h. 30 : Toccata (Gigout). Causerie religieuse. — 12 h. 15 : Danse. — 12 h. 30 à 20 h. 30 : Concerts. — 21 h. : Concert varié anglais. — 21 h. 15 : Danse. — 21 h. 45 à 23 h. 30 : Concert.

BRUXELLES FRANÇAIS (483 m. 9). — 15 h. : Symphonie en do : Jupiter (Mozart). — 20 h. : La Chauve-Souris (Strauss). Deux petites pièces légères (Godard) ; Sérénade florentine ; Valse au clair de la lune ; Papillons (Rogister).

NATIONAL (1.500 m.). — 12 h. 30 : Penthesilia (Goadmark) ; Cavatine (Raff) ; Mock Marris (Grainger) ; Danse (Gardiner) ; Les Cavaliers de la garde (Sullivan) ; Titania (Pratt) ; Tannhauser, ouverture (Wagner). — 14 h. : Wellington (Zhle) ; Egmont (Beethoven) ; Trois danses (Wood) ; Repos du cœur (Macbeth) ; Le Marchand de Venise (Rosse). — 16 h. : Récital Chopin : Scherzo en si mineur ; Nocturne en do ; Première valse en mi bémol ; Trois études. — 17 h. 20 : Quatuor no II (Haydn) ; Quatuor (Roy Harris). — 21 h. : Impromptu en si bémol (Schubert).

LONDRES REGIONAL (342 m. 1). — 17 h. 15 : Ronde turque (Mozart) ; Le lac de Tsarkoe-Selo (Tcherepnine) ; Aux Champignons (Moussorgsky) ; Une tabatière musicale (Liadow) ; Danse espagnole (Granados) ; Danse portugaise (R. Cochko) ; En bateau (Debussy) ; Schœn Rosmarin (Kreisler) ; Marionnettes (Poldini). — 15 h. 30 : Der Vogelhaendler (Zeller) ; Portrait d'un danseur en rouge (Besly) ; L'Oiseau bleu (O'Neill) ; Grande (Gillet) ; Danse des sorcières (Pucini) ; Rapsodie hongroise en mi bémol (Liszt). — 21 h. . Le Messie (Haendel). — 21 h. 45 : Zampa (Herold) ; Toréador et Andalouse (Rubinstein) ; Lotus land ; Menuet (Kreisler) ; Tannhauser (Wagner).